

Aliénation d'un terrain 8, Rue Einstein à la SCI Charles

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. J.M. CHARLES, gérant de la SCI, a acquis en 1995 l'immeuble communal sis 8, rue Einstein (ex-CLEAN WAY) pour transférer des activités :

- de mécanique et d'outillage de précision de la Société BAZAILLE,
- de conception et de production de parties métalloplastiques (surmoulage) de la société CMPI (Concept Métallo-Plastique Industrie).

Dans le cadre de ses activités déjà existantes, M. CHARLES doit assurer une diversification dans le domaine de la connectique pour les télécommunications avec embauche d'une dizaine de personnes. L'effectif qui en 1995 était de 6 personnes passerait dans les prochaines années à 35.

Ce développement nécessite une extension sur le site actuel. A cet effet, la SCI CHARLES a sollicité la Ville de Besançon pour l'acquisition d'un terrain communal contigu à sa propriété d'une surface de 4 789 m² au prix de 622 570 F HT (750 819,42 F TTC), soit 130 F HT le m².

Afin de soutenir ce projet économique, le terrain vendu sera clôturé et plateformé (finition tout-venant compacté) et payable aux conditions suivantes :

- 312 130 F HT soit 376 428,78 F TTC à la signature de l'acte
- 155 220 F HT soit 187 195,32 F TTC, 18 mois après la signature de l'acte
- le solde, 36 mois après la signature de l'acte. Le montant de ce dernier versement correspondra à la somme due, minoré du coût de la rénovation du transformateur.

Ce terrain faisant partie de la zone d'activité des Champs Montants, la recette sera encaissée à ce budget annexe au 92.824/7015.20200 (opération d'ordre budgétaire) vente de terrains aménagés ; de plus, ce paiement bénéficiant d'un différé de paiement, il conviendra de passer les écritures suivantes :

- une recette de 622 570 F HT au 90.824/2111.20200 (opération d'ordre budgétaire),
- une dépense au 90.824/2764.20200 (opération d'ordre budgétaire),
- une dépense au 92.824/675.20200 (opération d'ordre budgétaire)

et à chaque paiement une recette au 90.824/2764.30100.

Par ailleurs, il a été convenu avec la SCI CHARLES d'instaurer une servitude publique de conduite d'eau de diamètre 200 mm permettant d'assurer la sécurité de desserte de la zone d'activité des «Champs Montants» depuis la rue Einstein et ce, sur la propriété de la SCI cadastrée section ES n° 37, ainsi que sur le terrain objet de la vente. Le dédommagement de cette servitude est compris dans l'aide économique proposée.

Le Conseil Municipal est invité :

- à se prononcer sur cette aliénation et sur cette servitude aux conditions définies ci-dessus,
- à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

«**M. LE MAIRE :** Je crois que c'est une PMI qui marche très bien, je l'ai visitée il y a quelque temps.

M. BOICHON : Et si l'on ne leur avait pas fait cette offre de bâtiment contigu, ils allaient s'installer ailleurs».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.